

DECISION N°2024-015
portant délégation de signature de Monsieur Emmanuel TABART en qualité de chef du service budgétaire

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1er : En sa qualité de chef du service budgétaire, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel TABART, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined tous actes ou documents et notamment :

- a) les engagements nécessaires au fonctionnement de l'Ined et les ordres de mission d'un montant inférieur ou égal à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte ;
- b) les titres de recette ;
- c) les bordereaux de mandatements ;
- d) les décisions d'attribution de subventions d'un montant inférieur ou égal à 23 000 € HT.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.